

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D075/2017

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

L'an deux mille dix-sept, le 20 octobre à 9 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, à la Maison de l'enfance de Beaumont-le-Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 12 octobre 2017

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELEE, M. GRIHAULT, M. KAREB, M. MALARGE, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VATINEL.
En exercice : 21	
Présents : 12	Étaient absents : M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme CASEY, Mme ERARD, Mme GOETHEYN, M. PALADE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN.
Votants : 12	

Secrétaire de séance : M. DU MESNIL-ADELEE

Objet : Accueils Collectifs de Loisirs– Approbation des règlements intérieurs

PJ : Règlements

Monsieur le Président rappelle que les Accueils de Loisirs fonctionnent sous couvert des règlements intérieurs qui étaient en vigueur dans chacune des ex-collectivités concernées par la fusion.

Considérant le besoin d'harmoniser le contenu de ces documents et de mettre à jour les horaires d'ouverture pour la rentrée 2017-2018, Monsieur le Président soumet pour approbation les règlements intérieurs ci-joints.

Monsieur le Président précise qu'un groupe de travail s'est réuni en juin 2017 pour élaborer ces règlements intérieurs.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve les règlements intérieurs des Accueils Collectifs de Mineurs.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à procéder à leur ratification.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171020-17D075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2017